CAEN NORMANDIE

ARRETE N° 2025-697

LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2024-592 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1er mai 2025, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

HOFFSAES	BASILE	DIRECTION DE LA CULTURE
LEPOITTEVIN	DAMIEN	DIRECTION DE LA CULTURE
VAUTIER	CHRISTELLE	DIRECTION DE L'EDUCATION
VESQUE	VALERIE	DIRECTION DE L'EDUCATION

Au titre de l'examen professionnel :

DARAGON	CLEMENT	DIRECTION DE L'EDUCATION

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2025

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe,

Nathalie BOURHIS

CAEN NORMANDIE

ARRETE N° 2025-698

LISTE D'APTITUDE 2024

POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2024-595 relatif à la liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : L'agent maintenu sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne 2024, à compter du 1er mai 2025, est le suivant :

Au titre du choix :

LANOS	GUILLAUME	DIRECTION DE L'EDUCATION

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2025

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211401187-20240328-2024-594-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2024

CAEN NORMANDIE

ARRETE N° 2024-594

LISTE D'APTITUDE 2024
POUR L'ACCES AU GRADE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude 2024 pour l'accès au grade d'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES par voie de promotion interne, est arrêtée, à compter du 1er mai 2024, par ordre alphabétique, comme suit :

Au titre du choix :

BRIAND-ELIARD	ISABELLE	DIRECTION DE LA CULTURE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 26 mars 2024

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211401187-20250407-2025-621-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2025

CAEN NORMANDIE

ARRETE N° 2025-621

LISTE D'APTITUDE 2023

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2024-533 relatif à la liste d'aptitude 2023 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Vu les demandes de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude des intéressés,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux renouvellements d'inscription sur la liste d'aptitude 2023 d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : Les agents renouvelés sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2023, à compter du 1er mai 2025, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

CAZARD	GUILLAUME	DIRECTION DE LA CULTURE
GISLARD	JOHANN	DIRECTION RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLE
VILLETTE	STEPHANIE	DIRECTION DE L'EDUCATION

Au titre de l'examen professionnel :

MERLIN	RICHARD	DIRECTION POLICE ET SECURITE URBAINE

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 27 mars 2025

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS

Arrêté N°2025-581

ACTUALISATION LISTE D'APTITUDE 2019
POUR L'ACCES AU GRADE DE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°91-839 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 1er avril 2019 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de conservateur du patrimoine par voie de promotion interne transmis en préfecture le 17 juin 2019,

Vu l'arrêté n°2024-445 du 23 février 2024 portant actualisation de la liste d'aptitude 2019 pour l'accès au grade de conservateur du patrimoine par voie de promotion interne transmis en préfecture le 7 mars 2024,

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude formulée par Madame Magali BOURBON,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réinscription de Madame Magali BOURBON sur la liste d'aptitude 2019, entrée en vigueur le 10 mars 2022, pour l'accès au grade de conservateur du patrimoine par voie de promotion interne, compte tenu de sa demande,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de conservateur du patrimoine par voie de promotion interne est arrêtée comme suit :

BOURBON	Magali	DIRECTION DE LA CULTURE

Article 2 : La présente liste est transmise à Monsieur le Préfet et au Centre de Gestion du Calvados, qui pour ce dernier réalisera les mesures de publication auprès du Journal Officiel de la République française.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 21 mars 2025

Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe

Nathalie BOURHIS